

# RÉTRO 2019

faits-dj.union@sonapresse.com

## Scorpion : la valse des arrestations des personnalités

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

C'EST par les interpellations, les auditions et les mises en détention préventive de plusieurs personnalités que s'est achevée, sur le plan judiciaire, l'année 2019. Il s'agit des ramifications d'une affaire à rebondissements sur fond de détournement d'argent public par des agents de l'État en poste dans diverses administrations publiques et parapubliques. Commencée par "Mamba 2", l'opération anticorruption s'est poursuivie avec "Scorpion", à l'origine de l'incarcération de plusieurs hauts commis de l'État à qui il est reproché d'avoir distrait d'importantes sommes d'argent dont ils avaient la gestion. Diligentes par le parquet de Libreville, les

investigations ont donc abouti aux interpellations de ces derniers, puis à leur placement en détention préventive à la grande maison d'arrêt de la capitale.

Premier de cordée, Renaud Allogho-Akoué, l'ex-directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (Cnamgs), suivis de Christian Patrichi Tanasa Mbadinga, ancien administrateur directeur général de Gabon oil company (GOC), de son adjoint Léandre Anoue Kiki, d'Ismaël Ondias Souana, l'ex-directeur général de la Société équatoriale des mines (Sem) et de Jeremy Ayong, ex-directeur général-adjoint de Gabon oil marketing (GOM).

On en était encore à cette première vague lorsque d'autres interpellations survinrent. Et dans la foulée, il y eut cette fois l'ancien



Trois des quatre anciens ministres placés en détention préventive à la prison centrale de Libreville.

Photo: DR/L'Union

porte-parole à la présidence de la République, Ike Aila Ngouoni et Sandy Ntsame Obame, assistante à la même institution, ainsi que Grégory Lacruche Alihanga (maire d'Akanda), Herman Nzoundou Bignoumba (ancien DG de la Caisse de dépôts et des

consignations) et Julien Engongah Owono, ancien directeur financier et comptable de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag).

Le pic a été atteint avec le placement en détention préventive de quatre anciens membres du gouvernement (Brice Lacruche

Alihanga, Tony Ondo Mba, Roger Owono Mba et Noël Mboumba), ainsi que l'ancien ministre et député du 2e arrondissement de Franceville, Justin Ndoundangoye, dont l'immunité parlementaire a été levée.

À qui le tour en 2020 ?

## Affaire Wally : la traque et l'arrestation d'Alexis Ndouna

Photo: Wilfred MBINAH



Les familles des victimes d'Alexis Ndouna attendent vivement que cet homme soit traduit en justice.

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

L'ANNÉE 2019, côté mœurs, a été marquée par l'affaire Wally, du nom d'une gamine d'à peine 14 ans qui aurait été abusée sexuellement par l'homme d'affaires Alexis Ndouna, âgé de près de 50 ans. Ce dernier, soupçonné d'entretenir un réseau de proxénétisme, avait quitté discrètement le Gabon en octobre 2019, alors que l'état judiciaire se resserrait autour lui.

L'on se souviendra de ce que cela n'a pas été du tout facile pour les familles des victimes de ce prédateur sexuel présumé, qui ont toujours réclamé justice. Mais l'homme d'affaires et acteur politique qui, semble-t-il, a bénéficié des soutiens au niveau de l'appareil étatique, avait paru bien longtemps hors de portée de la justice.

Face à ce qui était alors considéré comme étant une injustice par les victimes, leurs familles et plusieurs organisations de la société civile,

des voix vont s'élever de toute part pour réclamer que soit mis fin à l'impunité.

Sentant l'étau se resserrer autour de lui, Alexis Ndouna réussira entre-temps à s'enfuir du pays, direction le Congo, via Léconi, dans le Haut-Ogooué, sa province natale. Ce qui va amener les autorités judiciaires gabonaises à saisir l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), afin qu'il soit traqué.

Une traque qui va durer plus de deux mois, au point que presque personne ne croyait plus à l'interpellation du présumé criminel sexuel. Mais contre toute attente, dans la nuit du vendredi 27 décembre 2019, l'individu est neutralisé par les services de la police congolaise, à Brazzaville. Son extradition vers le Gabon se fera aussitôt le lendemain. Sur le tarmac de l'aéroport Léon-Mba, à son arrivée à Libreville, Alexis sera immédiatement remis aux agents de la Direction générale de recherches (DGR). Laquelle DGR devrait bientôt le présenter devant la justice gabonaise pour qu'il réponde de ses actes.

## Des pirates dans les eaux gabonaises

Par G.R.M  
Libreville/Gabon

DANS la nuit du 21 au 22 décembre, le Gabon a enregistré sa première attaque maritime. Les pirates ont tué Aymar Mboumba Mbina, le commandant gabonais du bateau de Satram, qui tentait de défendre son équipage, et fait quatre otages chinois. Le gouvernement prévoit une cérémonie pour rendre hommage au défunt.

Patrick Louembe, le préleveur de sang BIEN que n'ayant aucune qualification dans le domaine médical, Patrick Louembe (47 ans) a choisi le prélèvement illégal du sang sur des enfants. Sa dernière victime est une fille de 14 ans, au quartier Ozangue où il réside. Aux éléments de la direction de sûreté urbaine qui l'ont finalement interpellé, il a avoué pratiquer cette activité sur plusieurs jeunes, sans indiquer ce qu'il faisait ensuite de l'organe

prélevé.

La détresse d'une compatriote malade au Nigeria

EN 2012, Lorcia Angue Ekome, Gabonaise, 30 ans, est allée s'installer avec son époux au Nigeria. Mais depuis 3 ans, le mari n'a plus donné signe de vie. Elle broie du noir dans ce pays d'Afrique de l'Ouest. En milieu de mois finissant, elle a été découverte, entre la vie et la mort, par une autre compatriote. Privée de la garde de ses enfants par ses beaux-parents, elle compte sur une intervention des autorités gabonaises pour lui permettre de regagner le pays avec ses enfants.

La mairie de Libreville contre les produits avariés

L'HÔTEL de ville de la capitale a organisé une vaste opération de préservation de la santé des consommateurs, en traquant les opérateurs économiques qui vendent des produits avariés. Détaillants et grandes surfaces commerciales ont ainsi reçu la visite des contrôleurs de l'Inspection générale municipale.